Nations Unies A/56/872

Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Points 22, 25, 26, 27, 29, 61, 95, 96, 97, 98, 99, 103, 105, 106 et 107 de l'ordre du jour

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Questions de politique macroéconomique

Questions de politique sectorielle

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

Activités opérationnelles de développement

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Mondialisation et interdépendance

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

02-29122 (F) 270302 270302

Lettre datée du 13 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Communiqué final adopté à la trente-deuxième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 qui s'est tenue à Genève les 14 et 15 février 2002.

Le Groupe des 77 vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du Communiqué final annexé à la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 25, 26, 27, 29, 61, 95, 96, 97, 98, 99, 103, 105, 106 et 107 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Milos **Alcalay**

Annexe à la lettre datée du 13 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué final adopté à la trente-deuxième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77

Genève, 14-15 février 2002

1. Réunis à l'Office des Nations Unies à Genève les 14 et 15 février 2002 sous la présidence de l'Ambassadeur Milos Alcalay (Venezuela), les présidents des sections du Groupe des 77 ont adopté le communiqué suivant :

2. La présente réunion se tient à un moment où le système des Nations Unies se prépare à aborder, au niveau politique le plus élevé, des questions dont les pays en développement se préoccupent considérablement dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, laquelle donne un aperçu politique global des dimensions tant économiques que politiques. Ces questions portent en particulier sur le financement du développement, la sécurité alimentaire, le développement durable, le vieillissement, et les enfants. De fait, l'état de l'économie mondiale est fragile, car le chômage recommence à monter dans de nombreux pays. La relance dans un certain nombre de pays en développement se trouve freinée par l'affaiblissement des marchés d'exportation.

3. Les objectifs fixés pour l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme sont loin d'être atteints. La dette extérieure reste un immense fardeau pour le monde en développement. Les économies tributaires des produits de base, parmi lesquelles se trouvent les économies les plus pauvres, n'ont maintenant guère d'espoir d'inverser la tendance à la baisse des prix de leurs exportations, qu'ils subissent depuis des années. L'utilisation de barrières non tarifaires demeure un obstacle au commerce des pays en développement. Dans l'univers en pleine mondialisation d'aujourd'hui, nous nous rendons bien compte que les problèmes économiques se répercuteront de façon plus large et plus profonde que par le passé, les économies les plus faibles étant les plus vulnérables.

4. Quel que soit le temps qu'il faudra pour remettre l'économie mondiale en marche, et le rythme auquel cela se produira, nous insistons sur le fait qu'il faut des interventions économiques au niveau mondial pour résoudre les problèmes de déséquilibre et de vulnérabilité systémiques. À maints égards, les défis les plus importants qu'auront à relever les pays développés comme les pays en développement portent sur des questions de cohérence et de coordination des politiques. Les progrès dans ce domaine sont entravés par des faiblesses dans l'arène multilatérale. La restructuration et la démocratisation des institutions financières multilatérales s'imposent donc d'urgence.

5. Bien que l'accord de Doha revête une énorme valeur symbolique au vu des inquiétudes mondiales croissantes, le problème réel demeure la distorsion et l'assymétrie du système commercial. L'application scrupuleuse des engagements pris par nos partenaires développés pendant le Cycle d'Uruguay, et plus récemment à Doha, est essentielle si l'on veut permettre aux pays en développement de s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral. Nous sommes absolument convaincus que dans ces deux domaines, les pays en développement ne peuvent pas

se permettre de laisser les parties intéressées du Nord déterminer les ordres du jour du développement. Nous devons donc impérativement chercher à établir un front commun lors des réunions à venir à Monterrey ainsi que dans le contexte des travaux futurs décidés à Doha à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

Conférence internationale sur le financement du développement

6. Nous sommes satisfaits du processus préparatoire de l'examen du financement du développement et approuvons sans réserve la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, au niveau politique le plus élevé, y compris au sommet. Nous remercions de nouveau le Gouvernement mexicain d'avoir généreusement offert d'accueillir la Conférence internationale sur le financement du développement et soulignons l'importance des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de cette conférence.

7. La Conférence intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir bientôt offre une occasion unique de déterminer une approche cohérente et concertée à la solution du problème de la pénurie de ressources pour le développement. La mobilisation des ressources intérieures est une condition nécessaire mais non suffisante à un processus de développement réussi. Le développement étant aussi fortement conditionné par l'environnement extérieur, il est également nécessaire de prendre en compte, au niveau mondial, les conditions de la demande, les termes de l'échange, la stabilité du système monétaire et financier international et l'adéquation du financement extérieur. Étant donné l'interdépendance entre commerce et finances, un accès élargi des pays en développement aux marchés du Nord en ce qui concerne les produits à forte intensité de ressources et de main-d'oeuvre contribuera pour beaucoup à réduire l'écart entre les besoins de financement extérieur pour le développement et la disponibilité de ce financement.

8. Il y a particulièrement besoin de ressources additionnelles pour faire face aux contraintes de l'offre qui empêchent les pays en développement de tirer parti des nouvelles possibilités d'exportation dans le cadre du système commercial international. Il importe tout autant de réformer le système financier international, de façon à renforcer les mécanismes permettant de prévenir et de gérer comme il convient les crises financières, notamment avec une participation accrue du secteur privé, et à remédier aux déficiences systémiques de l'actuel système de courants de capitaux et de taux de change. Dans ce contexte, il convient de revoir le rôle et la gouvernance des institutions financières multilatérales, de façon à faire participer davantage les pays en développement au processus de prise de décisions. Qui plus est, tout débat sur une nouvelle approche au financement du développement doit aborder les questions de l'adéquation de l'aide publique au développement et de la nécessité d'un allégement de la dette plus approprié en faveur des pays les plus pauvres.

9. Compte tenu de l'importance croissante de l'investissement étranger direct dans l'économie mondiale, nous attendons avec intérêt la contribution de la CNUCED au suivi et à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, en particulier pour ce qui est des chapitres sur la mobilisation des ressources internationales au service du développement et les investissements étrangers directs, le commerce international, et le règlement des problèmes systémiques.

Suivi de la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de Doha

10. Nous demandons à tous les membres de l'OMC d'honorer les engagements qu'ils ont pris de répondre effectivement aux préoccupations des pays en développement dans le cadre du processus de négociation suivant la Réunion de Doha, en particulier dans les domaines suivants :

– Mise en oeuvre des dispositions et des mandats concernant le traitement spécial et différentiel;

– Amélioration effective des conditions d'accès au marché des exportations importantes pour les pays en développement dans les domaines de l'agriculture, des services et des produits industriels;

– Les questions de mise en oeuvre, notamment les problèmes restés sans solution depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay;

– Les questions de commerce, de dette et de financement, et de commerce et de transfert de technologie;

– Révision des règles de l'OMC de façon à mieux les adapter aux besoins et conditions de tous les pays en développement.

11. Nous sommes conscients du fait que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ont besoin d'un appui accru en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans ce domaine, y compris l'analyse et l'élaboration de politiques, de façon à leur permettre de participer effectivement au processus de négociation lancé à Doha pour assurer qu'il débouche sur les résultats escomptés en matière de développement. À cette fin, nous soulignons la nécessité de renforcer au moment voulu et de façon suffisante les ressources apportées pour répondre à ces besoins, comme il est spécifié tout au long du texte de la Déclaration ministérielle de Doha. Nous demandons instamment à l'OMC de renforcer sa coopération avec d'autres organismes internationaux et régionaux travaillant dans le domaine du commerce, en particulier avec la CNUCED compte tenu du mandat précis dont est dotée cette dernière dans le domaine du commerce et du développement dans le cadre du système des Nations Unies, et nous engageons vivement les donateurs à apporter le soutien financier additionnel nécessaire à ces organismes pour leur permettre de répondre aux besoins des pays en développement.

Les pays les moins avancés

12. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'application pleine et effective des divers engagements et actions énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles et demandons instamment à tous les partenaires d'honorer leurs engagements respectifs à cet égard. Le Groupe estime extrêmement encourageant de noter que, en contribuant à l'application du Programme d'action dans le cadre de son mandat et de ses compétences, la CNUCED a entrepris d'importantes activités liées à l'application concernant les pays les moins avancés depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles l'an dernier. Nous demandons au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses efforts d'application du Programme d'action dans les domaines relevant de ses fonctions essentielles, comme la recherche et l'analyse des politiques, la coopération technique et le renforcement des capacités.

13. Nous partageons la préoccupation exprimée par les États membres de la CNUCED en ce qui concerne l'impact négatif des travaux analytiques et techniques de la CNUCED à la suite du transfert de postes de la CNUCED au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui vient d'être créé, ainsi que de la réduction du niveau global des ressources, en particulier des crédits pour les services de consultants, alloués à la CNUCED pour 2002-2003.

14. Nous accordons la plus grande importance à l'application intégrale des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2001, concernant le renforcement de la capacité opérationnelle de la CNUCED. À cet égard, il faudrait aussi accorder toute l'attention voulue aux activités supplémentaires confiées à la CNUCED à la suite de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous estimons donc que l'établissement du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le renforcement de la capacité opérationnelle de la CNUCED et l'examen de ce rapport par l'Assemblée générale à la reprise de sa session en mars revêtent la priorité la plus élevée.

Réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED

15. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Gouvernement thaïlandais et le Conseil du commerce et du développement d'organiser la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED à Bangkok du 29 avril au 3 mai 2002. Cette réunion se révèle un outil utile pour évaluer la mise en oeuvre des engagements pris par les États membres à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X), ainsi que pour répondre en temps opportun aux nouvelles préoccupations des gouvernements. Obtenir des résultats, être utile et apporter une réelle contribution au progrès des pays en développement sont les objectifs essentiels de ce processus. Nous prenons note avec satisfaction de l'attention accordée lors de la réunion d'examen à l'amélioration des activités en cours de la CNUCED, qui revêtent la plus grande importance pour le processus de développement de nos pays et pour les efforts déployés aux fins d'intégrer les décisions de la Réunion ministérielle de Doha, en particulier en ce qui concerne le développement, dans les activités de la CNUCED. Nous nous déclarons également satisfaits à cet égard du Programme de la CNUCED concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, pour appuyer leur participation au programme de travail de Doha de l'OMC. Nous invitons les donateurs et toutes les organisations compétentes à apporter leur appui à toutes les activités de la CNUCED.

Sommet mondial pour le développement durable

16. Nous réaffirmons notre détermination à garantir le succès du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 et notre volonté de contribuer activement au processus préparatoire. Il est important que le Sommet assure l'application intégrale des principes de Rio, notamment du principe de responsabilité commune mais différenciée et d'Action 21. La communauté internationale devrait soutenir les efforts faits par les pays en développement pour réaliser les objectifs du développement durable.

17. On ne saurait insister sur l'importance de fournir des moyens appropriés aux pays en développement pour leur permettre d'atteindre ces objectifs. Le Sommet devrait convenir d'objectifs assortis de délais et identifier clairement les sources de financement et de technologie utiles à cet égard. Nous encourageons les grands groupes à s'efforcer de constituer des partenariats pour une mise en oeuvre efficace et rapide d'Action 21. Nous espérons que le Sommet débouchera sur un renforcement des engagements politiques envers les objectifs du développement durable.

Sommet mondial de l'alimentation

18. Nous accueillons chaleureusement la décision prise lors de la cent vingtième session du Conseil de la FAO de reporter de novembre 2001 au 10 au 13 juin 2002 le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après. Ce Sommet aura pour objectif de réaffirmer les engagements souscrits dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, les deux documents adoptés lors du Sommet.

19. Nous nous félicitons de la coalition ou alliance mondiale constituée pour lutter contre la faim, telle que proposée lors de la Conférence de la FAO en novembre 2001.

20. En 1996, à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, les chefs d'État et de gouvernement et autres représentants de haut niveau de 185 pays avaient manifesté leur volonté politique et leur engagement de garantir la sécurité alimentaire pour tous et de déployer des efforts constants pour éliminer la faim dans tous les pays, en vue de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition au plus tard en 2015.

21. Nous déplorons la dernière évaluation de la situation mondiale sur le plan de la sécurité alimentaire qui rappelle brutalement la lenteur des progrès accomplis dans la lutte contre la famine. Celle-ci touche aujourd'hui 800 millions de personnes, dont 200 millions d'enfants. Il est donc encore plus indispensable que les pays prennent des mesures pour réduire plus rapidement la faim dans le monde.

22. Nous estimons que seule la participation directe des décideurs permettra de mobiliser la volonté politique nécessaire et de garantir la prise de décisions capitales par ceux qui sont en mesure d'influencer les politiques à tous les niveaux. C'est pourquoi, nous encourageons tous les pays à participer au plus haut niveau au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après.

23. Nous accueillons avec satisfaction la création d'un Fonds spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments d'un montant cible de 500 millions de dollars et nous recommandons aux pays développés et en développement d'y contribuer largement en tant que manifestation du renouvellement de leur engagement envers l'élimination de la faim.

Autres conférences à venir

24. Nous nous réjouissons de l'évolution positive des processus préparatoires des prochains sommets et conférences tels que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et le Forum des Nations Unies sur les forêts auxquels nous attachons une grande importance politique. Nous espérons que ces conférences contribueront à

une meilleure prise de conscience des problèmes de développement des pays en développement, qu'elles favoriseront la recherche d'un consensus mondial et qu'elles mobiliseront des ressources suffisantes pour les aborder efficacement.

Diversité culturelle

25. Nous nous félicitons également de l'action menée par l'UNESCO dans les domaines de la diversité culturelle, du multilinguisme et de l'élimination de l'analphabétisme. Ces questions seront examinées lors de la prochaine réunion des sections du Groupe des 77 qui aura lieu à Paris.

Dialogue Nord-Sud

26. Nous insistons sur l'importance d'un dialogue G-7/G-8 consacré au renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat en tant que mécanisme essentiel d'examen des questions nouvelles et urgentes relatives au renforcement d'un partenariat mondial pour le développement afin d'intensifier encore les efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre les questions de développement à l'échelon international, notamment la mise en oeuvre des conclusions concertées et des engagements convenus lors des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies. Dans ce contexte, nous invitons le G-8, à l'occasion de la prochaine réunion qu'il tiendra au Canada en juillet 2002, à tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement. Le Président du Groupe des 77 à New York sera chargé de communiquer ces intérêts et préoccupations à la réunion, conformément au Programme d'action de La Havane.

Coopération Sud-Sud

27. Nous réitérons notre engagement concernant la mise en oeuvre des textes issus du Sommet du Sud tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement du processus de mise en oeuvre des textes issus du Sommet du Sud présenté par le Président du Groupe des 77 à New York et nous remercions le Bureau du Président du Groupe des 77 pour son soutien inestimable et constant à cet égard.

28. Nous réaffirmons également notre volonté ferme d'accélérer le processus de mise en oeuvre dans le domaine de compétence de chaque section et nous prions les États membres du Groupe des 77 de contribuer généreusement au fonds spécial créé en application des recommandations du Programme d'action de La Havane.

29. Nous affirmons à nouveau que nous sommes résolus à renforcer encore la coopération Sud-Sud et nous prenons connaissance avec intérêt des conclusions de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue à Téhéran et nous estimons que tant le Consensus de Téhéran que les recommandations adoptées par le Comité constituent des documents d'orientation pour relancer la coopération économique et technique entre pays en développement et nous invitons nos sections et les organisations concernées à les appliquer intégralement. Dans ce cadre, nous remercions le Gouvernement vénézuélien qui a généreusement offert d'accueillir la Conférence de haut niveau du Groupe des 77 sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Caracas, en décembre 2002, conformément à la décision adoptée lors du Sommet du Sud.

30. Nous soulignons l'importance cruciale du Système global de préférences commerciales entre pays en développement comme instrument de promotion de la coopération et des échanges Sud-Sud. Nous rappelons la décision du Sommet de La Havane d'envisager d'élargir ce système pour en améliorer l'efficacité ainsi que d'en examiner l'application, les résultats et les incidences pour les pays en développement et nous invitons le Président du Groupe des 77, en coordination avec la section de Genève, à convoquer dès que possible une réunion consultative intergouvernementale et à prier la CNUCED de contribuer à ce processus. À cet effet, nous invitons les participants au Système global de préférences commerciales à continuer à lui apporter leur appui financier par des contributions volontaires et nous demandons par ailleurs au secrétariat de la CNUCED de maintenir son aide aux opérations de l'Accord sur le Système global de préférences commerciales.

31. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis à ce stade par le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement à l'appui des projets de coopération Sud-Sud et demandons à tous les membres du Groupe des 77, ainsi qu'au système des Nations Unies, de faciliter le développement de ce Fonds.

32. Nous nous félicitons du rapport présenté par l'Équipe consultative de Genève sur le renforcement de la capacité institutionnelle du Groupe des 77 et l'amélioration de la coordination entre les sections, qui sera examiné lors de la réunion des sections qui aura lieu à Paris en vue de le rendre opérationnel.

33. Nous avons décidé d'organiser la trente-troisième réunion de coordination au siège de l'UNESCO, à Paris.